

**COMPTE-RENDU**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**de BAN-DE-LAVELINE**

**SEANCE du JEUDI 05 OCTOBRE 2017**

- Décision de soumettre à l'ONF à compter de 2018 les parcelles communales A 772 (37a40ca – « A La Pouche ») et B 1841 (38a – « A Droite Côte sur le Bois des Chênes»), cette dernière étant en cours d'acquisition auprès d'un privé
- Ajout d'une plage horaire supplémentaire de garderie sans cantine : 13h-13h20.  
*Les plages horaires de garderie SANS cantine sont donc désormais :  
11h30-12h30 ET 13h-13h20 les lundis, mardis, jeudis et vendredis*
- Avis favorable aux demandes d'adhésion des communes de Bois-de-Champ, Mortagne et Les Rouges Eaux à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
- Décision de créer une zone NON-FUMEUR sur tout l'espace public « aire de jeux/gymnase/parkings/abords de l'école/terrain de boules » situé rue du Stade, afin de prévenir le tabagisme auprès de la jeunesse, en particulier sur les espaces publics dédiés aux enfants
- Approbation de l'avenant à la convention urbanisme passée avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (pour l'instruction des demandes d'urbanisme déclaration préalable, permis de construire, etc...) afin de permettre aux communes membres d'accéder au logiciel d'instruction de la Communauté d'Agglomération
- Avis favorable à la demande d'adhésion de la Commune de Saint-Dié-des-Vosges au SDANC (Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges)

Le 06 octobre 2017

Le Maire,  
Stéphane DEMANGE

  
